



Attaques sur la gestion du CRE/RATP :

STOP à la démagogie !

Différentes expressions émanant d'organisations syndicales ont eu lieu concernant la politique du CRE en matière d'activités sociales.

Si les différentes expressions servent à éclairer les débats, les faux semblants ou les contre vérités, eux, tendent à fermer la discussion, à jeter le discrédit, la suspicion sur les élus et sur la première organisation syndicale, elles présentent une vision tronquée de l'activité du CRE sur ses activités sociales et ses choix politiques en matière de gestion des activités sociales.

La CGT/RATP, première organisation syndicale de l'entreprise est gestionnaire, avec d'autres, du Comité régie d'Entreprise, à travers ce tract nous souhaitons dénoncer fermement de telles pratiques et souhaitons rétablir quelques vérités.

Au début de la mandature, pour la période 2007/2010, les syndicats gestionnaires se sont accordés sur une charte de gestion commune qui portait sur quatre points :

- Le pluralisme,
- La gestion centralisée des activités sociales,
- La Laïcité,
- La solidarité.

Le pluralisme de réflexion, de propositions, de décisions permet à toutes les catégories socio-professionnelles de la RATP d'exprimer leur point de vue et faire valoir leurs exigences sur les services que rend ou que peut rendre le CRE au personnel de la RATP ; dans le respect de la représentativité issu des élections dans le cadre d'un scrutin au deuxième niveau.

La gestion centralisée des activités sociales permet à chaque agent, quel que soit son secteur d'activité de pouvoir bénéficier de prestations identiques, quel que soit le poids que représente son département de travail au sein de la RATP, elle renforce l'unicité de l'entreprise.

La laïcité recouvre 3 principes indissociables inscrits dans le triptyque républicain :

La liberté de conscience, *l'égalité* de tous sans distinction, *la fraternité*. Cela constitue le cadre qui rend possible la manifestation de la diversité sans morcellement communautaire. Valeurs républicaines fréquemment remises en cause par les extrémistes de tous bords.

La solidarité est une constante au sein du Comité Régie d'Entreprise :

- ↳ Solidarité inter professionnelle par l'intermédiaire du quotient familial qui fait que les plus grosses rémunérations sont moins subventionnées que les plus faibles,
- ↳ La solidarité inter générationnelle qui permet à nos collègues retraités d'utiliser les activités du CRE même si la subvention n'est calculée que sur la masse salariale des actifs.

C'est aussi en raison de cette solidarité inter générationnelle que le CRE ne propose **pas de chèques vacances** puisque les retraités n'y ont pas droit et ce serait, par conséquent, discriminer une partie de nos ayant droits d'une manière injuste.

Pas de chèques restaurants à la RATP : La loi définit clairement quelle population y a droit ou pas en fonction de critères précis : Ne doit pas avoir de restauration collective sur le site, être en horaire de travail durant la pause déjeuner. **Ces critères excluent 40 % de la population RATP en horaires fixes et une partie des agents d'exécution en horaires décalés hebdomadaires ou quotidiens.**

C'est aussi parce que les organisations de travail explosent, que les relations entre agents se distendent que la CGT/RATP souhaite le maintien du plus grand rassemblement d'agents RATP qu'est « *l'arbre de Noël* » et qu'il a été décidé de maintenir le tournoi de Foot, de créer la Fête du CRE ainsi que le Tournoi de Pétanque avec l'USMT. Dans une période où l'individualisme tend à être la règle, les possibilités de rencontre entre collègues de travail deviennent de plus en plus importantes.

Cette intervention serait vaine si la CGT/RATP ne constatait pas, comme chaque agent de la RATP, que les priorités sont : la restauration, les vacances enfance/jeunesse, les vacances adultes...

Le bilan 2008 de l'activité du CRE montre une augmentation du nombre de convives dans les restaurants, une augmentation du nombre d'enfants dans les centres de vacances ainsi qu'un remplissage des centres Adultes que nous envierions les professionnels du tourisme marchand. Augmentation qui perdure pour l'année 2009.

En période d'élaboration budgétaire, la CGT/RATP réaffirme son attachement au principe du maintien des priorités de restauration, enfance/jeunesse et Vacances Adulte et souhaite poursuivre la gestion du CRE dans le cadre de la charte de gestion commune une politique de solidarité, de justice et de respect d'engagements pris auprès des agents de la RATP, sans mensonges, promesses intenables ou démagogiques.

Espérant que ces précisions vous permettront de bien mesurer l'engagement que notre organisation syndicale porte dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, des vacances, de la restauration, etc... au travers la politique menée par le Comité Régie d'Entreprise **qui restera trop limitée si l'entreprise ne consent pas à revaloriser la subvention sociale du CRE à hauteur de 3 % des salaires des actifs et des pensions des retraités.**

**C'est une revendication que nous devons
porter tous ensemble !**